

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 octobre 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la commune de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 123 940 €.

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la commune propose de répartir comme suit l'enveloppe de 80 940 € :

- Enveloppe de 15 000 € pour les centres de formation :
 - 10 000 € à la SASP UJAP Quimper 29 pour le soutien au centre de formation ;
 - 5 000 € au Quimper Cornouaille Tennis de Table pour le soutien au centre de formation.
- Enveloppe de 65 940 € pour le fonctionnement des structures :
 - 6 000 € au Handisport Cornouaille Quimper pour le soutien à l'emploi dont les missions sont orientées vers le handicap et notamment les jeunes handicapés ;
 - 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour son fonctionnement annuel.

Au conseil municipal du 4 février dernier, il a été décidé de verser 70% de l'enveloppe correspondante au fonctionnement critérisé soit 232 400 € au lieu de 332 000 € afin de conserver une enveloppe afin de venir en aide aux structures qui seraient en difficultés.

À ce titre, exceptionnellement, il est proposé d'effectuer un second versement de cette enveloppe, soit 57 940 € afin de venir en aide aux associations pour débiter leur saison :

ASSOCIATIONS	Complément de subvention de fonctionnement 2021
ASEA Basket	4 948 €
Amicale Italia Bretagne	187 €
Amicale Laïque de Quimper - Général	748 €
Association Dojo Sanshiro	413 €
Association des Cavaliers de Toulven	142 €
Association sportive du golf de Lanniron	77 €
Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille	2 542 €
Cercle d'Escrime Japonaise de Cornouaille	261 €
Cyclos Randonneurs Quimper Cornouaille	370 €
Dojo de Cornouaille	1 655 €
Diskemper	676 €
Echiquier Quimpérois	163 €
Ergué Quimper Handball	316 €
Escrime Quimper Cornouaille	103 €
Football Club Quimper Penhars	83 €
Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade	1 887 €
Handisports de Cornouaille	368 €
Kelted	930 €
Kemper Canne de Combat Bâton et Savate	419 €
La Quimpéroise	2 743 €
POOLAR BED	919 €
Palmes en Cornouaille	1 309 €
Pétanque Odet Club Quimpérois	40 €
Quimper Athlétisme	3 300 €
Quimper Kerfeunteun FC	2 331 €
Quimper Orientation	3 603 €
Quimper Cornouaille Tennis de Table	601 €
Quimper GR en Finistère	515 €
Quimper Volley 29	5 152 €
Rugby Club Quimpérois	7 906 €
Squash Quimper Cornouaille	389 €
Sharks 29	655 €
Skol Gouren Kemper	136 €
Tennis Club Quimper	307 €
UJAP Basketball	9 677 €
UJAP Gym	152 €
Union Quimper Natation	852 €
Vélo Sport Quimpérois	1 064 €
Total	57 940 €

2) Subventions pour manifestations sportives

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la commune propose de répartir comme suit l'enveloppe de 7 000 € :

- 3 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation de la trente neuvième Descente de l'Odet le 4 juillet 2021 ;
- 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du vingt-sixième Kemper Vallée le 20 juin 2021 à Quimper ;
- 1 000 € à l'association La Kemper Rose pour la participation à l'organisation de la course à pied du 3 octobre 2021 ;
- 1 500 € à l'association OSELF (Organisation et Soutien aux Événements Locaux Festifs) pour la participation à l'organisation de la Breizh Color le 28 août 2021 ;
- 1 000 € à l'association Quimper Cornouaille Handball pour la participation à l'organisation du challenge Caraty le 27 août 2021 à la Halle des Sports de Penhars.

3) Subventions d'équipement

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la commune propose de répartir comme suit l'enveloppe de 36 000 € :

- 15 000 € à l'association Dojo Sanshiro pour l'aide à l'acquisition d'un local ;
- 15 000 € à l'association Rugby Club Quimpérois pour l'aide à l'acquisition d'un local ;
- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation au renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club d'aviron de l'Odet pour la participation au renouvellement des embarcations et à l'acquisition d'une enseigne à poser sur le bâtiment.

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (45 voix pour) :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention et les avenants à intervenir.